

Paris, le - 1 JUIN 2018

Monsieur le Secrétaire général,

Le 4 mai dernier, j'ai rencontré chacune de vos fédérations lors de bilatérales. Je souhaite souligner la qualité de nos échanges ainsi que la diversité des thèmes qui ont été abordés et en partager le contenu.

Le Gouvernement entend conduire une transformation ambitieuse de l'action publique. Afin de contribuer à cette réflexion sur les politiques publiques, il a mandaté le Comité Action Publique 2022 (CAP 22), dont le rapport sera publié prochainement. Les orientations retenues par le Gouvernement seront arrêtées, après un temps de concertation, à l'occasion d'un Comité Interministériel de la Transformation Publique (CITP) qui se tiendra à l'été. La mise en œuvre de ces orientations sera ensuite concertée au sein des administrations et fera l'objet d'un suivi régulier en CITP.

Concernant le ministère de l'action et des comptes publics, deux axes de modernisation émergent.

Le premier axe de modernisation concerne la simplification. Il s'agit de répondre à l'attente des entreprises, des contribuables et des usagers, d'alléger le poids des contraintes administratives et de gestion qui entravent l'activité économique et de diminuer la dépense publique.

Plusieurs réformes fiscales majeures sont d'ores et déjà engagées avec le prélèvement à la source (sur lequel un bilan d'étape pourra être établi prochainement avec vous), la suppression de la taxe d'habitation et la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, ces deux derniers sujets s'inscrivant dans un projet de refonte du financement des collectivités locales actuellement à l'étude.

Pour l'avenir, il s'agit de simplifier le maquis fiscal en supprimant les petites taxes à faible rendement, ainsi que le recouvrement tant fiscal que social qui, par sa dispersion actuelle, est une source de complexité pour les entreprises.

Les administrations fiscales et douanières doivent aussi s'attacher à la mise en œuvre des dispositions prévues par la loi pour un Etat au service d'une société de confiance (ESSOC) et, de manière transversale, le développement du numérique crée des opportunités dont il faut tirer profit pour les missions de contrôle ou pour alléger le poids de gestion du numéraire. Enfin, l'expérimentation d'agences comptables auprès de certaines collectivités territoriales de grande taille sera engagée.

Monsieur Philippe GRASSET
Secrétaire général
Fédération des Finances Force Ouvrière
46 rue des Petites Écuries
75010 PARIS

Comme je vous l'ai indiqué lors de nos entretiens, le rattachement de la DGDDI à ce ministère n'est pas en question, de même que le maintien de l'ensemble de ses missions sous mon autorité. Le rapprochement du recouvrement fiscal autour de la DGFIP ne remet pas en cause la mission fiscale de la douane et, par ailleurs, la création d'une police fiscale commune, comme le développement du renseignement, ont vocation à renforcer ces deux administrations. Enfin, l'impact du Brexit sera bien pris en compte avec la création à la DGDDI, de 700 emplois (dont 250 en 2018), même si la ventilation entre les deux branches ne peut être stabilisée avant l'issue de la négociation avec le Royaume-Uni.

Le second axe de modernisation consiste à donner aux administrations et aux opérateurs une vision pluriannuelle de leurs missions et des moyens qui y sont associés, dans le cadre d'une contractualisation. Ce nouveau mode de gestion apportera la visibilité nécessaire pour conduire leurs transformations, ainsi qu'une plus grande souplesse dans la gestion. C'est dans ce cadre, et après avoir finalisé la réflexion sur les missions, que le niveau des effectifs sera défini. Sur ce sujet, je vous confirme que les ministères économiques et financiers contribueront aux 50 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique d'Etat prévues lors du quinquennat, mais ne seront pas les seules administrations participant à cet effort.

Telles sont les premières orientations de la transformation que je souhaite porter au sein du ministère de l'action et des comptes publics. Elles devront être approfondies dans le cadre d'un dialogue social qu'il convient d'engager le plus tôt possible.

L'accompagnement de ces transformations, notamment en matière de ressources humaines, devra également être discuté et viendra enrichir les travaux prévus dans ce domaine au niveau interministériel. A cet égard, je vous confirme que le protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) sera bien mis en œuvre en 2019 selon le calendrier annoncé et que l'application du Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État (RIFSEEP) aux corps de la DGFIP comme de la DGDDI est suspendu au-delà de 2019.

Vous avez par ailleurs évoqué trois autres sujets ministériels : la situation du Tripode pour lequel les conclusions du rapport de l'inspection générale des affaires sociales vous ont été présentées le 17 mai ; les élections professionnelles dont la tenue en décembre prochain est confirmée même si un chantier est ouvert au niveau interministériel sur l'amélioration du dialogue social et la structuration de ses instances ; et enfin l'action sociale qui constitue une politique ministérielle importante, même s'il convient d'en ajuster les priorités et d'améliorer son mode d'organisation.

Notre ministère a de grands défis à relever pour améliorer son action et pour répondre aux exigences toujours plus fortes de qualité et d'efficacité des services publics de nos citoyens. Les axes de modernisation que j'ai esquissés sont ambitieux, mais ils apporteront des améliorations dans la vie quotidienne des Français et dans le fonctionnement de nos administrations. Le travail qui va s'engager prochainement pour définir les mesures et leur modalités de mise en œuvre doit s'inscrire dans une concertation approfondie avec les partenaires sociaux et en y associant largement les agents et leur encadrement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

Sincèrement



Gérald DARMANIN